

COMMUNE DE JUSSAC

**délibération :
D_2021_2_20**

SEANCE DU MERCREDI 14 AVRIL 2021

Nombre de conseillers en
exercice : 19

L' an deux mille vingt et un, le mercredi 14 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Jussac, sous présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents : 16

Date de convocation du : 09 Avril 2021

Votants : 18

Présents : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame MALHERBES Caroline, Madame PRADEL Céline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur ROFFY Jacques, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne, Monsieur ROUX Hervé

**Objet : Formation des Elus
: crédits et orientations à
compter de 2021**

Pouvoirs :

Madame LINARD Danielle a donné pouvoir à Madame FOUSSAT Françoise
Madame ROUX Céline a donné pouvoir à Madame CLUSE Nathalie

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Madame LINARD Danielle, Madame ROUX Céline

Secrétaire de Séance : Madame Cécile GANE

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 15 juin 2020, il avait ^{te} décidé compte tenu des possibilités budgétaires qu'une enveloppe budgétaire d'un montant de 4000€ serait consacrée chaque année à la formation des élus ;

Les thèmes étaient essentiellement basés sur les finances / marchés publics - personnel fpt - urbanisme - voirie / travaux - police municipale - état civil / législation funéraire - affaires sociales.

Monsieur le Maire, propose :

- Une enveloppe budgétaire d'un montant de 1 750€ à compter de 2021 (au vu de l'utilisation de la ligne pour l'année 2020) ;
- D'ajouter comme thème essentiel les permis et documents annexes permettant la conduite des engins municipaux.

Le conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE que** conformément aux dispositions de l'article L. 2123-12 du Code général des collectivités territoriales, la formation des membres du conseil municipal sera essentiellement axée sur les thèmes suivants :

- * finances / marchés publics
- * personnel fpt
- * urbanisme
- * voirie / travail
- * police municipale
- * état civil / législation funéraire
- * affaires sociales
- * **permis et conduite d'engins municipaux**

- **APPROUVE** le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux **d'un montant de 1750 €.**

- **PRECISE** que la prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- * agrément des organismes de formations
- * dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement
- * liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

**Le Maire,
Jean-François RODIER**

